

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le cinq octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
12 octobre 2022*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 12, 13, 18, 19, 20, 22, 24 et 27, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Saïd LAOUADI, ayant donné procuration à Jérôme MEERSEMAN
Etienne DELEPAUT, ayant donné procuration à Guillaume BOCQUET
Fatima KARRAD, ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR

ABSENTS

Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 21, 23, 25, 26 et 28
Rafik BZIOUI

DEL/2022/UR/89**Délibération-cadre sur la stratégie de sobriété énergétique de la ville de Hem**

L'engagement de la ville de Hem au sein de la dynamique métropolitaine de réduction des émissions de gaz à effet de serre, telle qu'elle est définie dans le cadre du PCAET de la MEL, implique qu'elle se saisisse des moyens à mettre en œuvre pour s'inscrire dans une démarche de transition énergétique.

Ainsi le Guide des Orientations Politiques Hémoises, adopté par le conseil municipal le 30 septembre 2020, rappelle-t-il l'objectif pour la ville, de limiter l'impact de ses consommations énergétiques sur l'environnement, en réduisant le recours aux énergies fossiles, en accentuant l'emploi d'énergies renouvelables et en assurant la rénovation thermique de ses bâtiments.

A cette transition structurelle, qui répond à la nécessité de modifier les comportements collectifs face aux enjeux du réchauffement climatique, s'ajoutent aujourd'hui des motifs conjoncturels, tirés du contexte de tensions internationales et de ses conséquences sur la hausse du coût des matières premières et de l'énergie. Cette tendance inflationniste, dont il est à craindre qu'elle soit durable, génère un impact financier pour les collectivités locales, et évidemment pour la ville, qui constate une augmentation significative de sa facture énergétique, en dépit d'un effort de maîtrise de ses consommations. Enfin, les inquiétudes qui se manifestent sur les capacités de production d'électricité au niveau national à l'approche des mois d'hiver, incitent à une gestion responsable des consommations électriques.

Ce faisant, la conjoncture confirme le bien-fondé des choix d'ores et déjà opérés par la ville, pour s'inscrire dans une démarche de transition énergétique. L'agenda environnement et développement durable adopté dès février 2009, intégrait ainsi déjà parmi ses priorités les économies d'énergie et la gestion des fluides. De même, la délibération-cadre actualisant le dit agenda environnement et développement durable de la ville, adoptée par le conseil municipal le 28 juin 2018, consacrait son premier axe, aux orientations favorisant les consommations économes d'énergie, et constituant ainsi le support des actions mises en œuvre depuis, en ce sens. Ces actions ont contribué à la baisse de nos consommations énergétiques. La présente délibération actualise ces orientations, met à jour le plan d'actions pour une ville sobre en énergies, et précise par ailleurs les dispositions que la ville entend prendre afin d'associer largement les Hémois à une utilisation raisonnée des ressources énergétiques, tant dans le cadre de leur utilisation des équipements municipaux que dans la sphère privée.

Cette stratégie de sobriété énergétique que la ville met ainsi en œuvre et entend amplifier dans les mois et années qui viennent, s'articule autour de trois axes principaux :

- Une conception thermique économe des nouveaux bâtiments, et la rénovation thermique du patrimoine existant,
- Le recours accru aux énergies renouvelables pour le fonctionnement des matériels et locaux municipaux,
- Une utilisation optimisée de l'usage des équipements municipaux, conforme à leur vocation.

1. Une conception thermique économe des nouveaux bâtiments, et la rénovation thermique du patrimoine existant.

Réduire les consommations d'énergie du patrimoine communal suppose d'agir d'une part sur la conception des nouveaux équipements, qui doit intégrer d'emblée les impératifs de sobriété.

Ainsi, l'extension de l'Hôtel de ville, la construction de la Maison d'Histoire locale, de l'espace Bournazel et de la nouvelle école Jules Ferry se sont inscrites dans cette dimension. L'école Jules Ferry, conçue comme un bâtiment passif, illustre particulièrement cette exigence de durabilité et ce faisant, la politique de transition énergétique de la ville.

- **La ville s'engage à construire tous les nouveaux équipements en tenant compte de l'ensemble des émissions des bâtiments sur leur cycle de vie, à l'instar du Dojo et de la nouvelle salle Leplat, conformément au label BEPOS (Bâtiment à Energie POSitive) exigeant un niveau minimal de performance E3 C1.**

L'objectif de sobriété énergétique implique d'autre part une politique volontariste de rénovation thermique des bâtiments existants, de manière à optimiser les consommations. Cette politique se fonde sur un diagnostic énergétique du patrimoine communal, qui a permis d'identifier les bâtiments les plus énergivores dans leur utilisation quotidienne. Les travaux de rénovation induits et les dispositifs techniques utilisés sont ensuite déterminés en fonction de la caractéristique des bâtiments, de manière à appliquer les solutions les plus adaptées.

- **Les Programmes Pluriannuels d'Investissements et de Maintenance (PPIM) engagés chaque année, continueront ainsi à prendre en compte les travaux d'entretien et de maintenance nécessaires à une meilleure isolation thermique des bâtiments concernés.**

Parallèlement et s'agissant des chantiers d'envergure, la priorité de la ville s'est portée ces dernières années sur la rénovation des bâtiments administratifs de l'Hôtel de ville et la rénovation du patrimoine scolaire, avec une requalification thermique de l'école La Fontaine. Cette dernière s'accompagne par ailleurs d'une mutualisation du système de chauffage au bois, avec la nouvelle école Jules Ferry. La démolition-reconstruction de la salle Leplat s'inscrira dans la même démarche visant à libérer le patrimoine communal de ses bâtiments les plus consommateurs d'énergie. L'effort de rénovation thermique et d'isolation des bâtiments est ainsi engagé et se poursuivra par ailleurs dans le cadre de l'extension de la Maison de la Petite Enfance, de l'entretien et de la maintenance des écoles à l'instar de l'école De Lattre, et de la rénovation à venir des salles Henri Dunant et Nadine Brasiello sur le mail Dunant. La ville entend ainsi répondre à la demande sociale d'équipements plus modernes, accueillants et attractifs, répondant à leurs missions tout en respectant les enjeux et l'engagement en faveur de la transition énergétique et écologique auxquels les Hémois sont attachés.

Peut s'inscrire également dans le cadre de la rénovation thermique des équipements, le renouvellement complet de l'éclairage public décidé ces derniers mois. La ville avait déjà fourni, dans le cadre de ses plans précédents, un effort

de rationalisation de ses consommations électriques liées à l'éclairage public, en agissant sur la réduction de l'intensité lumineuse. Il s'agit désormais de franchir une étape d'une nouvelle ampleur.

- **Dès 2023, 3200 points lumineux vont être remplacés dans toute la ville, au profit d'un éclairage Led plus performant, significativement moins consommateur d'électricité. Le nouveau dispositif permettra également un éclairage plus nuancé et adapté en fonction de la luminosité naturelle et de la configuration urbaine. A cette occasion, l'éclairage des parcs sera désolidarisé du réseau alimentant l'éclairage des voiries.**

La ville fait le choix de maintenir l'éclairage public nocturne pour assurer une ambiance urbaine sécurisante pour les habitants.

- **Dès 2022, l'allumage des illuminations de Noël qui contribuent au caractère festif de la période de fin d'année sera décalé d'une semaine.**

L'objectif de sobriété intègre enfin une gestion numérique des consommations dans le cadre de la **smart city**.

- **Parallèlement, la ville va déployer dès 2023 un pilotage à distance de l'éclairage et du chauffage des salles en fonction de leurs occupations (capteurs de température...), de même que de l'éclairage public (pilotage au point lumineux et par secteur...), et ce de manière à réduire la facture énergétique.**

2. Le recours accru aux énergies renouvelables pour le fonctionnement des matériels et équipements municipaux.

La stratégie de sobriété énergétique de la ville intègre de surcroît une diversification des sources d'énergies, de manière à réduire le recours aux énergies fossiles dans le cadre de la transition énergétique.

D'ores et déjà la ville de Hem privilégie le recours à une flotte de véhicules hybrides ou électrique s'agissant en particulier des véhicules de services. La ville se dote par ailleurs progressivement d'une flotte de vélo et trottinettes électriques, à destination des agents susceptibles de se déplacer dans le cadre de leurs missions habituelles ou à l'occasion de manifestations particulières. La ville a de plus identifié les sites à proximité des équipements publics susceptibles d'accueillir des bornes de recharge électrique à destination du public.

- **La ville s'engage dès 2023 à déployer des bornes électriques en parallèle de celles développées dans le cadre du déploiement de la stratégie électromobilité de la Métropole Européenne de Lille.**

Par ailleurs, le recours aux énergies renouvelables s'étend tant pour le chauffage des bâtiments municipaux que pour leur éclairage.

D'ores et déjà, l'extension de l'Hôtel de ville s'est accompagnée de la mise en œuvre opérationnelle d'un chauffage par géothermie, permettant d'exploiter la chaleur en sous-sol pour chauffer le bâtiment.

- **La ville s'engage à recourir systématiquement à des modes de chauffage moins énergivores.**

De plus, la ville a fait le choix de l'équipement en panneaux photovoltaïques de certains bâtiments existants. Ce faisant, la ville fait le choix d'une énergie éco-responsable afin de contribuer, totalement ou partiellement, à l'alimentation électrique de son patrimoine communal. Cet équipement photovoltaïque concerne d'ores et déjà certains établissements scolaires ou équipements sportifs. La rénovation des écoles La fontaine et De Lattre de Tassigny a ainsi permis d'installer respectivement 120 m² et 350m² de panneaux. Il en est de même pour l'espace Bournazel et la salle de sports Dubus.

- **La ville s'engage à développer l'équipement photovoltaïque sur tous les bâtiments municipaux dont la structure (revêtement de toiture, charpente...) le permet et dont l'exposition est favorable (inclinaison, orientation ...).**
- **La ville poursuivra son effort en faveur des énergies renouvelables en mettant à l'étude le recours à l'éolien urbain et à l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les secteurs qui le permettent.**

3. Une utilisation optimisée des équipements et des salles municipales, conforme à leur vocation.

Si la stratégie de sobriété énergétique implique un effort d'investissement engagé par la ville pour mieux concevoir et mieux isoler le patrimoine communal, et diversifier ses sources d'énergies, elle suppose également à court terme un accompagnement vers une modification des comportements, pour une utilisation raisonnée des équipements.

Chaque utilisateur est en effet co-responsable des consommations engendrées par le fonctionnement des salles et équipements municipaux, tant en termes de chauffage que d'éclairage.

Au premier chef, les agents des services administratifs de l'Hôtel de Ville, seront invités à adopter les comportements et à prendre les mesures génératrices d'économies. Sollicités dans ce but, les agents ont formulé de nombreuses propositions visant un usage rationnel des énergies, dont la présente délibération acte les principes.

- **L'extinction de l'ensemble des équipements bureautiques et informatiques de l'Hôtel de Ville après 20 h.**
- **Les durées d'allumage automatique de l'éclairage dans les bureaux et parties communes de l'Hôtel de Ville seront réduites,**
- **La limitation à 19° maximum de la température de chauffage dans les bureaux administratifs de l'ensemble des bâtiments de la commune et de l'ensemble des salles accueillant des activités culturelles ou de loisirs. Parallèlement, un diagnostic thermique des huisseries sera effectué pour engager les travaux nécessaires si besoin.**
- **L'extinction de l'éclairage extérieur des bâtiments publics, tel que l'Hôtel de ville sauf circonstances particulières est fixée à 21h.**
- **Les futurs panneaux lumineux seront éteints durant la nuit.**

La ville veillera également dans ce cadre à ce que les usagers des bâtiments et équipements municipaux soient particulièrement sensibilisés, notamment via les associations, à une utilisation vertueuse de ces derniers, de manière à optimiser les

consommations d'énergie. Elle réaffirme également la nécessité de respecter une utilisation des salles conformes à leur affectation, de manière à éviter des consommations inadaptées de chauffage ou d'électricité. La ville sera de plus attentive à une consommation des énergies en rapport avec les plannings d'utilisation des salles.

- **La ville sensibilisera les usagers à la nécessité de réduire les consommations d'énergie et modifiera si besoin les créneaux d'utilisation des équipements municipaux (salles, terrain de sports, piscine...),**
- **La ville incitera ses partenaires (SIVU, GIP, associations...) à adopter des comportements responsables pour économiser l'énergie**
- **La limitation à 16° maximum de la température dans les salles de sport sera respectée.**
- **Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, seront fermés à 22 heures au plus tard,**
- **Les séances de « Bébés nageurs » sont suspendues et le bassin de natation sera fermé le samedi,**
- **Les équipements énergivores dans les salles de sport, de type sauna, seront suspendus**
- **Les mercredis récréatifs et les ALSH des petites vacances seront regroupés sur un même site. En l'occurrence pour la période hivernale, ceux-ci auront lieu dès les vacances de Toussaint à l'école Jules Ferry.**

Ces engagements seront accompagnés d'une sensibilisation et d'une communication spécifique auprès des habitants et des professionnels. D'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Vu l'avis conforme de la commission élargie Urbanisme et travaux ;

Vu l'avis consultatif des commissions culture, animation et vie associative,

Sports,

Education et Jeunesse,

Actions sociales, logement et politique de la ville,

Environnement et Mobilité,

Finances, économie et administration générale ;

A l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide de valider la stratégie de sobriété énergétique développée ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

